

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 4010**

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 21614

Page 1 de 15

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

DINITROL 4010

UFI: 02RN-63CE-Y006-5T5P

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: DINOL GmbH  
Rue: Pyrmonter Strasse 76  
Lieu: D-32676 Luegde  
Téléphone: + 49 (0) 5281 982980      Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860  
E-mail: msds@dinol.com  
Interlocuteur: Labor  
Service responsable: msds@dinol.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226  
Asp. Tox. 1; H304  
STOT SE 3; H336  
STOT RE 1; H372  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)  
Hydrocarbures, C9-10, <2% aromatics  
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 4010**

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 21614

Page 2 de 15

P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient calcium sulfonate. Peut produire une réaction allergique. Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H304-H372-H412

**Conseils de prudence**

P405

**2.3. Autres dangers**

Hydrocarbons meet the requirements for not being classified as carcinogenic (<0,1% benzene alt<3% (w/w)  
DMSO extract (IP 346)).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 4010**

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 21614

Page 3 de 15

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	10 - < 25 %
	919-446-0 01-2119458049-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H372 H304 H411 EUH066	
1174921-73-3	Hydrocarbons, C9-10, <2% aromatics	10 - < 25 %
	807-660-6 01-2119471843-32	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H336 H304 H412	
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques	10 - < 25 %
	919-857-5 01-2119463258-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 EUH066	
61789-86-4	calcium sulfonate	5 - < 10 %
	263-093-9 01-2119488992-18	
	Skin Sens. 1B; H317	
	calcium bis (di C8-C10, branched, C9 rich, alkylnaphthalenesulphonate)	1 - < 3 %
	939-717-7 01-2119980985-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	919-446-0	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	10 - < 25 %
		dermique: DL50 = >3400 mg/kg; par voie orale: DL50 = >15000 mg/kg	
1174921-73-3	807-660-6	Hydrocarbons, C9-10, <2% aromatics	10 - < 25 %
		par inhalation: CL50 = 4951 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4951 mg/kg	
	919-857-5	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques	10 - < 25 %
		par inhalation: CL50 = 5000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
61789-86-4	263-093-9	calcium sulfonate	5 - < 10 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100	
	939-717-7	calcium bis (di C8-C10, branched, C9 rich, alkylnaphthalenesulphonate)	1 - < 3 %
		par inhalation: CL50 = > 18 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	

**Information supplémentaire**

Hydrocarbons meet the requirements for not being classified as carcinogenic (<0,1% benzene alt<3% (w/w) DMSO extract (IP 346)).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des mesures de premiers secours**
**Indications générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 4010**

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 21614

Page 4 de 15

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver abondamment à l'eau/Savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Nausée, État semi-conscient, Maux de tête.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection personnel.

**Pour les secouristes**

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 4010**

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 21614

Page 5 de 15

**Pour le nettoyage**

Assurer une aération suffisante.  
Bien nettoyer les surfaces contaminées.  
Ne pas rincer avec de l'eau.

**Autres informations**

Aucune information disponible.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Conseils pour le stockage en commun**

Non indispensable.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 4010**

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 21614

Page 6 de 15

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	330 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	44 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	71 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	26 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	26 mg/kg p.c./jour
1174921-73-3	Hydrocarbures, C9-10, <2% aromatics		
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	125 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	208 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	125 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	871 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	185 mg/m <sup>3</sup>
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques		
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	125 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	208 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	125 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	871 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	185 mg/m <sup>3</sup>
61789-86-4	calcium sulfonate		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	3,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	1,03 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	2,9 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,513 mg/cm <sup>2</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,8333 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	11,75 mg/m <sup>3</sup>

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 4010**

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 21614

Page 7 de 15

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
61789-86-4	calcium sulfonate	
Eau douce		1 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		226000000 mg/kg
Sédiment marin		226000000 mg/kg
Intoxication secondaire		16667 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l
Sol		271000000 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré) période de latence: 480 min.

NBR (Caoutchouc nitrile) période de latence: 480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

**Protection de la peau**

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

**Protection respiratoire**

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A

**Protection contre les risques thermiques**

Aucune information disponible.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:

Liquide

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 4010**

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 21614

Page 8 de 15

Couleur: marron clair  
 Odeur: caractéristique  
 Seuil olfactif: non déterminé

**Testé selon la méthode**

Point de fusion/point de congélation: non déterminé  
 Point d'ébullition ou point initial d'ébullition  
 et intervalle d'ébullition: 136 - 164 °C  
 Inflammabilité: non applicable  
 Limite inférieure d'explosivité: 0,7 vol. %  
 Limite supérieure d'explosivité: 6,5 vol. %  
 Point d'éclair: 29 °C  
 Température d'auto-inflammation: > 200 °C  
 Température de décomposition: non déterminé  
 pH-Valeur: non déterminé  
 Viscosité cinématique: non déterminé  
 Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas  
 nécessaire car la substance est connue  
 pour être insoluble dans l'eau.  
 Solubilité dans d'autres solvants  
 non déterminé  
 Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé  
 Pression de vapeur: 5 hPa  
 (à 20 °C)  
 Pression de vapeur: 30 hPa  
 (à 50 °C)  
 Densité (à 20 °C): 0,89 g/cm<sup>3</sup>  
 Densité de vapeur relative: non déterminé  
 Caractéristiques des particules: non applicable

**9.2. Autres informations**
**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion: non déterminé  
 Combustion entretenue: Aucune donnée disponible  
 Température d'inflammation spontanée  
 solide: non applicable  
 gaz: non applicable  
 Propriétés comburantes: non déterminé

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation: non déterminé  
 Épreuve de séparation du solvant: non déterminé  
 Teneur en solvant: 51,9 %  
 Teneur en corps solides: 47,2 %  
 Point de ramollissement: non déterminé  
 Viscosité dynamique: non déterminé  
 Durée d'écoulement: 22 4 DIN EN ISO 2431  
 (à 20 °C)

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 4010**

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 21614

Page 9 de 15

**10.1. Réactivité**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 4010**

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 21614

Page 10 de 15

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)				
	orale	DL50 >15000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >3400 mg/kg	Rat		
1174921-73-3	Hydrocarbons, C9-10, <2% aromatics				
	orale	DL50 4951 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 4951 mg/l	Rat		
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 5000 mg/l	Rat		
61789-86-4	calcium sulfonate				
	orale	DL50 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	calcium bis (di C8-C10, branched, C9 rich, alkylnaphthalenesulphonate)				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 20000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 18 mg/l	Rat		

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Contient calcium sulfonate. Peut produire une réaction allergique.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%); Hydrocarbons, C9-10, <2% aromatics; Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%))

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 4010**

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 21614

Page 11 de 15

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Aucune information disponible.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune information disponible.

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	10-30	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	4,6 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	10-22	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	calcium bis (di C8-C10, branched, C9 rich, alkylnaphthalenesulphonate)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 0,28	96 h	poisson	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 0,27	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	> 0,27	3 d		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)				
		74,7 %	28		
	Leicht biologisch abbaubar				
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques				
		80%			
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 4010**

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 21614

Page 12 de 15

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED:

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1139
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	SOLUTION D'ENROBAGE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 4010**

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 21614

Page 13 de 15

N° danger: 30  
 Code de restriction concernant les tunnels: D/E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1139

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Solution d'enrobage

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1139

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** COATING SOLUTION

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3



Marine polluant: no  
 Dispositions spéciales: 955  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E1  
 EmS: F-E, S-E

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1139

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** COATING SOLUTION

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L  
 Passenger LQ: Y344  
 Quantité exceptée: E1

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 4010**

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 21614

Page 14 de 15

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention : Matières liquides inflammables

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures:	51,94 % 462,2 g/l
Sous-catégorie selon la directive 2004/42/CE:	Finitions spéciales - Tous types, Valeur limite de COV: 840 g/l

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!  
Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.  
Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:  
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)  
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,6,7,8,9,10,11,12,15,16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DINITROL 4010**

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 21614

Page 15 de 15

**Abréviations et acronymes**

Flam. Liq: Liquide inflammable  
 Asp. Tox: Danger par aspiration  
 Skin Irrit: Irritation cutanée  
 Eye Irrit: Irritation oculaire  
 Skin Sens: Sensibilisation cutanée  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 LC50: Lethal concentration, 50%  
 LD50: Lethal dose, 50%

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
STOT RE 1; H372	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 EUH208 Contient calcium sulfonate. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*